

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
 Afférents En
 au CA exercice
 93 93

PRESENTS 66
 POUVOIRS Suppléants 1
 POUVOIRS Titulaires 12
 ABSENTS 14

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 15 JUIN 2026Date de la Convocation

9 JUIN 2026

Date d'Affichage

9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi quinze juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Claire BATAILLER, Eric BEILLEVAIRE, Jérémie BOMPART, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Fabien FENESTRE, Bernard FERRET, Patrice GAUSSERAND, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Anne MILLET, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Ludvine PAYA, Pascale PUIBASSET, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Isabelle VAURS, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Emmanuel KESSLER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Joëlle BERTHOMIEU à Marie MONTELS, Henri BES à Benjamin VERDEIL, Michel CARIVEN à Jean-Brice TERZIEFF, Jennifer CHEVALIER à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Guillaume GAIRIN à Pascale PUIBASSET, Xavier GAY à Marie GRANEL, Nicolas GERAUD à Fabienne MOLINIER, Jean-Claude LABORIE à Lara TRAGAN, Stéphanie NADAÏ-PUECH à Christophe HERIN, Philippe RETHORE à Martine TERRIER, Paul SALVADOR à Christophe GOURMANEL, Mickaël VEIGA DIAS COELHO à Claire BATAILLER

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, Jean-Luc BASTIE, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Daniel BREIL, Thomas DOMENECH, Lucie DUCOS, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Patrice LAPEYRE, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Benoît TRAGNÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien FENESTRE

N°170_2026

ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 29- Désignation du représentant au Groupement d'intérêt public Ressources et Territoires pour l'année 2026

Exposé des motifs

La communauté d'agglomération est membre depuis 2023 du Groupement d'intérêt public ressources et territoires exerçant en Occitanie une mission de centre de ressources pour les acteurs et actrices qui œuvrent à la cohésion sociale. (Délibération n° 162_2023 -22 relative à l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public Ressources et territoires - GIP).

Cette adhésion a permis la mise en place de temps de travail :

- . 20 jours dédié à l'accompagnement du renouvellement du contrat de ville 2024-2030,
- . Facturé à un montant beaucoup moins coûteux qu'un cabinet d'études.

Cet accompagnement a été compliqué dans la seconde phase pour des raisons d'organisation interne au GIP : Départ, absences sans remplacement de la personne en charge de l'accompagnement de l'agglomération, équipe actuelle réduite sans perspectives de recrutement et conduisant à une réduction de l'activité (Formation, réseau : Contrat de ville, PRE, ..., accompagnement).

Il a donc été proposé de mettre fin à l'adhésion à compter de 2027.

Les élections municipales et communautaires 2026 ont conduit le GIP à solliciter ses adhérents pour le renouvellement de l'équipe de représentants au cours de son prochain conseil d'administration.

L'adhésion 2026 devant être honorée, il convient donc de nommer un représentant de l'agglomération auprès du GIP pour l'année 2026.

Ainsi, la Communauté d'agglomération doit désigner un représentant au sein du Groupement d'intérêt public Ressources et territoires.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021, dite loi de finances 2022 portant la durée des contrats de ville jusqu'à la fin 2023,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération, et notamment leur article 6.1.4 Compétence en matière de politique de la ville,

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de mettre en place un accompagnement auprès des acteurs du territoire, tant dans le cadre de la rénovation du projet politique de la ville 2024-2030 que dans sa mise en œuvre,

Considérant que cet accompagnement peut se faire par l'intermédiaire du GIP Ressources et Territoires,

Considérant qu'il est mis fin à l'adhésion dès 2027,

Considérant que le conseil communautaire doit désigner un représentant élu pour siéger au GIP pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **désigne** Madame Louïsa KAOUANE comme représentant de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au Groupe d'Intérêt public Ressources et Territoires ;
- **donne** pouvoir au Président pour signer tout document relevant de la présente délibération.

Vote Pour :	78
Vote Contre :	0
Abstention :	1 (Mickaël VEIGA DIAS COELHO ayant donné pouvoir à Claire BATAILLER)
Non-participation au vote :	0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **01 JUL. 2026**

- publication - mise en ligne

Le **01 JUL. 2026**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Fabien FENESTRE




Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.